

## Comité Technique Local du 2 juillet 2013 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

« 2014 : un budget de rigueur historique », c'est le titre du quotidien Le Monde de ce week-end. Ironie du calendrier, c'est aujourd'hui que débute le débat sur l'orientation des finances publiques à l'Assemblée Nationale.

En effet, le Premier Ministre vient de signer les « lettres de plafond de dépense », autrement dit le budget des ministères, qui prévoit une baisse de 1,5 milliard d'euros de dépenses de l'État, dont la moitié au détriment des collectivités territoriales.

Selon le Premier Ministre : « Chaque année depuis 1958, depuis le début de la V<sup>ème</sup> République, les dépenses de l'État augmentent. Cette année pour la première fois elles vont diminuer. Les dépenses de l'État seront en diminution de 1,5 milliard d'euros ». Mais il affirme que « gouverner c'est choisir » et il affirme aussi que « le gouvernement, après un travail minutieux avec chacun des ministres, a pu financer les priorités dans les dépenses de l'État. »

Choisir certes mais au profit de qui ? **La baisse des dépenses cible les citoyens et épargne les financiers qui continuent d'être rémunérés sur la dette publique.**

Au moment où l'économie est en récession et où les recettes de l'État diminuent par rapport aux prévisions à cause de la faiblesse de l'activité économique, l'annonce de la baisse des dépenses de l'État est pour le moins problématique. Comme l'atteste l'exemple grec, l'austérité budgétaire ne fait qu'aggraver la crise économique, le déficit budgétaire et la dette publique.

Le choix de porter les économies sur les collectivités est d'autant plus critiquable que celles-ci souffrent déjà de l'insuffisance de leurs moyens, alors qu'elles réalisent deux-tiers des investissements publics.

En lien avec la DGFIP, **nous ne pouvons que condamner fermement la circulaire du 3 juin dernier sur la réinternalisation de la gestion de certains services publics locaux.** De sa propre main, la Directeur Général invite fortement l'ensemble des comptables publics à éviter tous transferts de charge induits par le choix de revenir « en régie ». Ne dépassons-nous pas là les prérogatives d'un Directeur Général ?



Si les missions de la filière fiscale subissent un niveau insupportable de suppression d'emplois depuis plusieurs années, celles de la gestion publique, souffrent en plus du manque d'appétence des Directions à les faire vivre. L'exemple du relogement de la Recette des Finances de Toulouse Municipale est malheureusement emblématique. Mais nous y reviendrons tout à l'heure.

La gravité de la situation implique une gestion plus rigoureuse du budget de l'État. Cela nécessite avant tout d'en finir avec les gâchis de fonds publics pour accroître les dépenses socialement et économiquement utiles.

Toulouse, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Syndicat CGT Finances Publiques  
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques  
Place Occitane  
31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>  
[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

**Pour améliorer les finances publiques, la CGT propose une réforme globale de la fiscalité, une mise à plat et un examen sérieux de l'efficacité de toutes les aides publiques accordées aux entreprises dont le montant avoisine les 200 milliards d'euros.**

**L'amélioration passe aussi par une lutte efficace contre la fraude fiscale.**

Après l'affaire Cahuzac, le gouvernement a répété en boucle dans tous les médias qu'il mettait tout en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale.

La grande annonce faite par le ministre du budget, ces jours derniers, ne changera rien à la donne actuelle : 50 inspecteurs supplémentaires vont être nommés pour démontrer la volonté de lutter activement contre la fraude fiscale. Concrètement, cela se traduit par 14 promotions supplémentaires en liste d'aptitude et des appels sur les listes complémentaires des concours internes et externes d'inspecteurs (respectivement 22 et 14).

Il ne suffit pas de faire de l'affichage pour lutter activement contre la fraude fiscale. Alors que la DGFIP ne compte que 5000 vérificateurs, augmenter leur nombre de 1% n'aura que peu d'incidences au regard des besoins réels.

Dans la même veine, au moment où se déroulait **la conférence sociale**, étrange coïncidence, une loi sur « la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière » est en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement fixe les règles de régularisation des exilés fiscaux. Ils seront prévenus, disposeront d'un délai de réflexion et seront traités selon les règles du droit commun avec quelques modulations et aménagements. Fraudeurs et délinquants n'auront aucune sanction mais devront simplement s'acquitter de leurs obligations et, comme chaque citoyen, payer les impôts dus depuis quelques fois plusieurs années. **Un signe fort est ainsi envoyé en direction des plus riches mais aussi des moins civiques et des entreprises les plus indécrites.** Tous les actes frauduleux sont effacés et oubliés pourvu que leurs auteurs rentrent dans le droit commun.

**Les salariés et syndicalistes sanctionnés sous le gouvernement Sarkozy pour avoir défendu leur emploi et leurs droits à la retraite attendent toujours justice et réparation.** Le gouvernement actuel a refusé une loi d'amnistie sociale. A la conférence sociale aucune table ronde n'a été consacrée aux droits nouveaux nécessaires pour les salariés.

Arrêtons-nous un instant.

Je cite « *Face à l'absence totale de volonté du gouvernement de prendre en compte, de considérer – voire d'y répondre – nos objections et nos propositions sérieuses et articulées pour la République à venir, que fallait-il faire ? Devions-nous laisser la loi – qui stipule que toute protestation est un délit – nous museler, en trahissant notre conscience et nos convictions ? Ou devions-nous rester fidèles à notre conscience et à nos convictions en nous battant pour le peuple de ce pays, pour la génération actuelle comme pour celles à venir, en transgressant la loi ?* » fin de citation.

C'est à Pretoria, en novembre 1962, que ces mots ont été prononcés par Nelson Mandela lors de son plaidoyer pour l'atténuation de sa peine après avoir été reconnu coupable d'avoir incité des travailleurs à faire grève et d'avoir quitté le pays illégalement.



Ces mots sont malheureusement toujours têtus, tant la liberté d'action syndicale est toujours attaquée. Certes, la France est la patrie de la déclaration des Droits de l'Homme, mais pas forcément celles de ses droits.

**Indulgence d'un côté pour les fraudeurs et les plus riches, intransigeance d'un autre côté à l'égard des syndicalistes.**

Entre parenthèses, ce qui se dessine à la tête de notre État est malheureusement décliné au local. Nous nous sommes récemment posé la question : M. Le Floc'h, étiez-vous parti en congé ? Nous avons constaté que, suite à nos interpellations, vous êtes resté aux abonnés absents pour la CGT. Ne s'agirait-il pas de discrimination syndicale ? (fin de la parenthèse)

C'est par le renforcement des missions et des moyens dévolus à celles-ci que le gouvernement pourra lutter activement contre la fraude, et mener une politique sociale digne de ce nom.

## **Mais la baisse des dépenses publiques passerait aussi par la diminution des retraites.**

Nous venons de prendre connaissance du rapport de la Commission pour l'avenir des retraites. Nous en connaissons les grandes lignes, puisqu'elles nous avaient été annoncées par la Présidente Yannick Moreau.

Si de vraies questions y sont abordées, les principales pistes évoquées dans le rapport n'augurent rien de bon et nous regrettons qu'aucune des propositions portées par la CGT n'ait été reprise.

L'allongement de la durée requise pour le taux plein, la désindexation ne sont en rien des solutions pour pérenniser et améliorer le système de retraite français dans l'intérêt des actifs et des retraités, toutes générations confondues.

Au contraire, leur mise en œuvre fragiliserait encore davantage le système et aurait des conséquences graves pour les retraités actuels et futurs.

Quant aux mesures tendant à l'alignement des régimes du privé et du public, elles s'effectueraient au nom de l'équité, mais n'auraient pas d'incidences financières sur les régimes, selon les termes du rapport. On est là en pleine démagogie puisque ces mesures ne seraient justifiées que par la volonté de plaire.

## **Nous considérons qu'il faut engager la discussion sur d'autres bases avec une prise en compte des propositions alternatives, notamment celles de la CGT pour une autre politique de l'emploi et une autre politique salariale.**

Lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin, hormis de minces concessions sur la formation de 30 000 chômeurs, le gouvernement n'a pas annoncé de mesures pour l'emploi et a confirmé sa volonté de porter la durée de cotisations à 43 ans voir 44 ans. Quant aux contrats aidés, chacun connaît désormais les immenses cadeaux accordés aux entreprises en matière d'exonérations de cotisations sociales en contrepartie d'un effet mineur sur l'emploi.

**Comme lors de la précédente conférence sociale, le Gouvernement et le Président de la République s'entêtent dans une politique dogmatique qui nie les revendications légitimes des salariés, revendications qui sont les mêmes que sous l'ère Sarkozy, mais qui cette fois-ci, ne sont pas entendues de la même manière par celles et ceux qui étaient alors dans l'opposition.**

**C'est pourquoi, nous ferons en sorte de construire, sur ces différentes questions, avec les salariés et les retraités, les rapports de forces et les mobilisations qui permettront d'inscrire le progrès social à l'ordre du jour des semaines et des mois à venir.**

**Pour rester dans le registre des mauvaises nouvelles et tout près de chez nous, la commune de Saint-Béat, très durement touchée par la crue de la Garonne mardi dernier, a connu de gros dégâts. Le centre des Finances Publiques n'a pas été épargné. Nous tenons à assurer de notre soutien nos collègues de Saint-Béat.** La section CGT Finances Publiques de Haute-Garonne a pris l'attache de la direction locale pour faire le point sur la situation. Il en a été de même de notre Secrétaire Général envers le Directeur Général. Mais même si des mesures ont été prises à l'égard des agents du service touché, et plus largement des collègues du Comminges, la CGT est et restera très vigilante quant aux suites données à cette catastrophe.

Il ne faudrait pas que les engagements du Président de la République, lors de sa visite aux sinistrés, restent vains, notamment en ce qui concerne la pérennité des Services Publics.

Pour en venir maintenant aux différents points du CTL qui nous réunit aujourd'hui.



**La réinstallation de la RFM** illustre fort à propos le niveau du degré zéro du dialogue social au sein de la DRFIP 31. Nous rappelons aussi qu'il serait souhaitable que cesse l'attitude de certains, qui vise à faire passer la CGT pour une bête immonde manipulatrice. La CGT Finances Publiques a invité trois collègues à venir s'exprimer sur les missions actuelles et les interrogations très nombreuses toujours sans réponses ou engagements écrits de la Direction.

**La Direction tente le passage en force sur ce dossier en présentant des plans, qui, rappelons le, ne sont pas validés par les personnels.**

Alors évitons « de mettre la charrue avant les bœufs » et mettons sur la table l'organisation du travail à venir : missions, charges, emplois, ... avant de décider d'une quelconque organisation spatiale.

**Le sujet de l'amiante** est en étroite relation avec le précédent. Si aujourd'hui nous pouvons nous féliciter de la volonté de la Direction de mettre à jour les documents techniques Amiante, nous ne pouvons que rappeler que cela provient d'interpellations incessantes de notre part. Mais malheureusement, beaucoup reste à faire au vu de ce document et je ne sais pas si cela vous rassurera, mais, la CGT a bien l'intention de ne pas en rester là à tous les niveaux : Centrale, Ministérielle,... **Assez de belles paroles en matière de conditions de travail, nous voulons des actes !**



**L'emploi sera encore au cœur de ce CTL** avec le service Liaison Rémunérations. Même si la réunion ad hoc de la semaine dernière a permis de lever certaines ambiguïtés, il n'en demeure pas moins que nous assistons encore à une gestion à la petite semaine des emplois, des effectifs, sans parler des droits et garanties des personnels.

**D'un point de vue global, nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur le niveau des emplois vacants**, toutes catégories et toutes filières confondues, dans notre département. Au passage, ce n'est pas le mouvement complémentaire C et B (filiale gestion publique) qui va nous rassurer.



**Sur la PALP (Prime à la Performance)**, nous aurions pu nous laisser tenter par des jeux de mots ou autres calembours dignes d'un dialogue de Michel AUDIARD. Alors, nous citerons simplement Jean GABIN dans Le Pacha « Quand on parle pognon à partir d'un certain chiffre tout le monde écoute ».

Mais avouez que c'est quelque part un peu provocateur d'inscrire ce point à l'ordre du jour alors que Mme LEBRANCHU vient d'annoncer le gel du point d'indice pour l'année 2014 comprise et que, ce cher M MIGAUD, Président de la Cour des Comptes, préconise une année supplémentaire de vache maigre.

**Nous rappellerons simplement que la CGT a condamné la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) et toute forme de modulation des primes ou indemnités.** Nous rappelons aussi notre opposition à la PALP allouée à certains cadres de la filière fiscale. Nous déplorons le manque de transparence du régime indemnitaire des cadres qui laisse place aux interprétations les plus diverses.

Dans ses principes directeurs, la CGT considère que le régime indemnitaire doit reconnaître les qualifications et la technicité des agents mises en œuvre dans l'exercice de toutes les missions de la DGFIP.

**Sur la reconstruction de la Cité Administrative**, c'est à se demander si ce n'est pas là une nouvelle provocation de votre part et du Préfet. Écrire noir sur blanc que les emplois vont continuer de diminuer comme peau de chagrin et qu'il faudra rationaliser encore et encore le m<sup>2</sup>. C'est sans parler de la recherche de l'équilibre financier qui passerait par le regroupement d'autres services. Nous ne sommes pas en train de dépenser quelques milliers d'euros pour refaire l'entrée de la Cité côté Métro !?!

Enfin, à grands renforts d'artifices cinématographiques, Bruno BEZARD est en train de présenter sa démarche stratégique. Digne du fameux Moonwalk de Mickaël Jackson, c'est toujours à reculons que nous avançons ... Les premiers documents ne présagent rien de bon pour notre Administration, pourtant au cœur de la République selon son propre Ministre.

**La CGT affirme à nouveau qu'elle condamne ce procédé, tant sur le « pseudo dialogue » que le contenu lui-même.** A quand un état des lieux contradictoire de la mise en place de fusion DGI-DGCP ?

**La CGT Finances Publiques appelle les personnels à signer massivement la motion qu'elle met à leur disposition et qu'elle enverra au Directeur Général ce mardi 9 juillet, jour du CTR.**

